

## Réunion FP – PPCR – Catégories C et A

### 12 avril 2016

FSU : Luce Desseaux, Pierre Boyer, Xavier Marand

DGAFP : L'objectif de la réunion est la préparation du CSFPE qui étudiera l'élaboration des textes volet Etat sur la transposition du PPCR aux catégories C et A.

La commission spécialisée du CSFPE est prévue au mois de mai

Ils nous communiquent une version modificative en séance des textes portant sur la catégorie C suite à concertation avec les différents ministères

Concernant la catégorie B, les textes sont presque tous signés. La publication devrait intervenir rapidement. Il rappelle qu'un mandat de gestion a été donné à l'EN pour la traduction du PPCR aux enseignants.

Un 3<sup>e</sup> texte porte sur la majoration des indices détenus à titre personnel. Les agents qui disposent d'un indice à titre personnel à la date du transfert prime-points, bénéficieront de la majoration prime-points. Ce texte a pour objectif de différencier la situation des agents suivant que l'indice a été acquis avant ou après la revalorisation issue de PPCR.

#### I. Catégorie A

En attendant que tous les corps bénéficient de PPCR, il est créé une HEA-prime qui intégrera une part des primes pour les corps qui bénéficient du transfert prime-point. Cette création est temporaire. Majoration de 167€.

Le transfert prime-points n'est pas prévu explicitement dans PPCR pour les cat A+, mais l'intention de le faire est affirmée par la DGAFP.

Nouvelle structure de carrière : suppression du 1<sup>er</sup> échelon dans les 2 premiers grades et du 7<sup>e</sup> de la Hcl. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, création d'un échelon supplémentaire en fin du grade d'attaché principal doté de l'IB 1 015. Accès à la Hcl possible pour les agents ayant 3 ans dans le 9<sup>e</sup> échelon puis dès l'accès au 10<sup>e</sup> après sa création. Il n'y a donc pas de changement dans la durée d'attente nécessaire pour accéder à la Hcl.

Il est prévu une modification des plages statutaires permettant d'accéder au 2<sup>e</sup> grade, en raison de la suppression du 1<sup>er</sup> échelon.

La 3<sup>e</sup> voie d'accès à la Hcl sera mise en place pour les promotions prononcées au titre de l'année 2017. Il prévoit un contingentement de 10 % au plus du nombre de promotions annuelles prononcées par chaque autorité de rattachement.

Les points qui, dans le texte, sont entre crochets sont ceux qui sont encore en débat avec les ministères.

FO : Problème de la quantification de l'accès par la 3<sup>e</sup> voie à la Hcl. Cela ajoute un quota sur le quota. La valeur est arbitraire. Une part du contingent risque d'être perdu si le vivier grafisable se réduit. Donc il faut prendre en compte une valeur plancher et donner un plafond le plus large possible. Attention à ce que l'accès à l'échelon terminal du 3<sup>e</sup> grade ne soit pas une mesure sans effet pour la plupart des agents en raison d'une durée de carrière impossible à atteindre.

UNSA : Favorable à un quota maximum.

FSU : Nécessité d'un plancher.

DGAFP : Pas favorable au plancher. Afficher un plafond à 20 %, montre que ce n'est pas une voie résiduelle. Plancher : risque de rigidifier.

UNSA : valeur professionnelle exceptionnelle : uniquement dans le cadre des services d'État ou bien possibilité de prendre en compte service en détachement.

DGAFP : disposition miroir pour le vivier 3 que pour les viviers 1 et 2. Donc prise en compte des services effectués en détachement.

CFDT : problème sur l'article 20 qui risque d'allonger la durée de carrière.

DGAFP : Disposition complémentaire : attribution d'une bonification d'ancienneté lors du classement des agents titulaires d'un doctorat et adaptation des modalités de recrutement en cat A pour les titulaires d'un doctorat.

Suppression de l'avis de la CAP de l'autorité d'accueil lors d'une mutation : retour à l'article 60. La consultation n'est prévue qu'en cas de modification de la résidence administrative mais plus en cas de changement d'emploi dans un autre ministère. Vise à favoriser la mobilité.

UNSA : problème de suppression de l'avis des CAP.

DGAFP : objectif de simplifier la mobilité. Cette consultation pose des problèmes de retard dans la gestion. Il y a des réticences à accueillir. L'objectif est de valoriser le CIGEM.

CFDT : Regrette qu'ils règlent par suppression des CAP des problèmes d'harmonisation des calendriers.

TLG : Bilan des remarques : 3<sup>e</sup> vivier accord pour demander plutôt 20 %, suppression de la CAP pose problème.

## II. Catégorie C

DGAFP : Rappel du PPCR : passage à 3 grades au lieu de 4 pour l'ensemble des corps des catégories C, harmonisation des conditions d'avancement de grade et d'échelon. Objectif d'arriver à une équité de traitement sur les 2 versants.

Mise en place de nouvelles conditions d'avancement de grade et de nouvelles dispositions relative au recrutement.

Sur le recrutement : accès au C2 sans concours avec un diplôme de niveau V (sauf exception).

Titularisation : directe ou soumise à une année de stage.

Avancement de grade : identique à ce qui se pratique actuellement pour C1 vers C2. De C2 vers C3 : élargissement de l'assiette des promouvables.

Prise en compte des services effectifs pour le changement de grade. Les durées acquises dans le cadre d'un détachement seront prises en compte. Il reste à trancher la prise en compte des services pour les militaires.

Modifications par rapport au textes envoyés : clarification relatives à l'accès des militaires, assimilation des services dans les échelles actuelles, dispositions relatives à la situation des fonctionnaires en stage au 1<sup>er</sup> janvier 2017, situation des chefs de district forestiers de l'ONF.

Solidaires : Il existe un oubli : quid des TA et recrutement en 2018 ?

VG :

UNSA : demande la suppression du passage en CAP. Ne pas vider les CAP de leurs compétences.

DGAFP : accord pour la suppression du passage.

UNSA : Art 3.4 : supprimer possibilité de réunion en sous-commission

DGAFP : négatif

FSU : demande que le caractère social de ce type de recrutement soit encadré par une circulaire. Elle pointe le fait que la dénomination "principal" risque de créer une confusion dans l'esprit des agents entre un grade de débouché et possibilité de recrutement direct

DGAFP : maintient du terme "principal" important pour éviter que les agents considèrent que le changement de dénomination du grade correspond à une dégradation.

FSU : demande amélioration indiciaire dans le cadre du reclassement.

DGAFP : arbitrage dans l'annexe du PPCR + problème de l'enjambement de carrière.

FSU : La détention de différents permis est-elle nécessaire pour tous les agents recrutés comme chauffeurs ?

DGAFP : c'est une question de sécurité.

CFDT : demande un tableau synthétique de situation de la mise en œuvre de PPCR. Etat des transpositions dans les ministères.

UNSA : Quand discuter des modalités de passage dans le second grade ?